



## SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 21  
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

13/10/2022

Date d'affichage :

21/10/2022

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BENIER ROLLET Claude (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par BUCHOT Jean -Yves) ; GUERIN Jean Luc (représenté par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (représentée par LONG Grégoire) ; STEYAERT Frank (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy).

**Excusés :** DUBOCAGE Françoise ; REVOL Hervé.

**Objet : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station d'épuration) sur la commune de CHATILLON**

Rapporteur : GIROD Franck

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Le réseau de collecte des eaux usées domestiques ainsi que la station d'épuration de la commune de Chatillon sont vétustes et non performants. Une mise en demeure de réhabiliter le système d'assainissement collectif a été adressée à la commune de Châtillon le 4 octobre 2018 par le Préfet du Jura (arrêté n°2018-10-04). Un nouveau réseau d'eaux usées strict doit être créé et une nouvelle station d'épuration doit être mise en service avant le 31/12/2022. Le Service Police de l'Eau de la DDT du Jura a pris note que ce délai ne pourrait pas être respecté et que les travaux seront réalisables courant 2023.

Afin de rétablir la conformité du système d'assainissement de Châtillon, le Bureau d'Etudes ABCD a été recruté par la commune en tant que maître d'œuvre en fin d'année 2019.

Le programme de travaux suivant a été présenté à la commune, à Terre d'Émeraude Communauté, au Service Police de l'Eau de la DDT et à TIJ (Territoire Ingénierie Jura ; Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur cette opération) le 15 septembre 2022 à la mairie de Châtillon :

<b>Travaux Proposés par ABCD</b>	<b>Montants estimés au stade Projet (€ HT)</b>
Maîtrise d'œuvre	60 000,00 €
Territoire Ingénierie Jura (Assistant à maîtrise d'ouvrage)	4 500,00 €
Etudes géotechniques	7 955,00 €
Diagnostic amiante/HAP	999,50 €
Inspections télévisées	2 060,00 €
Dossier loi sur l'eau	3 315,00 €
<b>Travaux réseau :</b>	
Préparation	24 950,00 €
Rue de l'Epinette : 537 ml de réseau et 16 branchements	252 624,40 €
Rue de la Gare : 81 ml de réseau et 5 branchements	38 932,20 €
Rue du Clos Verger : 186 ml de réseau et 4 branchements	70 847,50 €
Rue du Champ de Foire : 103 ml de réseau et 1 branchement	30 987,80 €
Rue du Lavoir : 228 ml de réseau et 11 branchements	101 755,20 €
Rue de la Fruitière : 210 ml de réseau et 28 branchements	132 659,90 €
Impasse de la Cure : 27 m lde réseau et 3 branchements	13 800,50 €
Rue du Château : 219 ml et 15 branchements	140 889,20 €
Rue des Fontaines : 63 ml et 5 branchements	28 728,50 €
Sous le Village Sud : 144 ml de réseau et 7 branchements	50 431,30 €
<u>Tranche Optionnelle</u> : Sous le Village Est : 318 ml et 15 branchements	83 780,50 €
Essais	16 865,00 €
<b>Travaux station d'épuration :</b>	
Voirie step	10 800,00 €
Eau potable step	4 272,50 €
Réseaux sec step	12 881,50 €
Filtres Planté de roseaux 2 étages 365 EH	404 283,00 €
Essais	1 500,00 €
<b>Divers et Imprévus (10 %)</b>	142 098,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 917,40 €</b>

Pour les réseaux de collecte des eaux usées domestiques, il sera demandé une offre de base en grès et une variante en polypropylène Ø 200 mm.

La tranche optionnelle est un tronçon de réseau traversant plusieurs parcelles privées. Sa réalisation sera conditionnée par l'obtention de l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés.

Les travaux sur les réseaux d'assainissement, objet de la présente délibération ont été programmés en 2022 dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (avec coûts plafonds).

La station d'épuration est quant à elle inscrite dans le PAOT et sera subventionnée à hauteur de 50 % (avec coûts plafonds).

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de travaux relatif à la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune de CHATILLON établi par le maître d'œuvre.

**AUTORISE** Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréeer ou de rejeter les candidatures et à rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses au terme de la consultation des entreprises.

**AUTORISE** Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % sur la partie réseaux et au taux de 50 % sur la partie station d'épuration (sur l'assiette de l'aide subventionnable).

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des aides DETR au taux de 20 % sur la partie station d'épuration.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST) sur la partie réseaux et sur la partie station.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président 